



---

**Assemblée du Programme des Nations Unies  
pour les établissements humains  
Reprise de la deuxième session**  
Nairobi, 29 et 30 mai 2025  
Point 7 de l'ordre du jour

**Adoption des textes issus de la session**

## **Projet de décision 2/6 : Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2026-2029**

*L'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains,*

*Rappelant sa décision 2/1, adoptée à sa deuxième session, en juin 2023, dans laquelle elle a prié la Directrice exécutive d'ONU-Habitat d'entamer, en consultation avec le Conseil exécutif, les préparatifs en vue de l'élaboration du plan stratégique pour la période 2026-2029,*

*Se félicitant des consultations ouvertes et inclusives engagées à Nairobi par la Directrice exécutive aux fins de l'élaboration du projet de plan stratégique pour la période 2026-2029 et préconisant la poursuite et la généralisation de cette pratique dans les futurs travaux d'ONU-Habitat, sous les auspices des États Membres,*

*Prenant note avec satisfaction des consultations menées dans le cadre d'autres forums pertinents des Nations Unies et de forums régionaux, ainsi qu'avec les parties prenantes, y compris au niveau local, et avec d'autres entités des Nations Unies, de sorte que l'ensemble du système des Nations Unies applique une approche harmonisée du développement urbain durable,*

*Ayant examiné le projet de plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026-2029 soumis par la Directrice exécutive au Conseil exécutif à sa première session de 2025 et les recommandations issues de la troisième réunion à participation non limitée du Comité des représentant(e)s permanent(e)s,*

1. *Approuve* le plan stratégique pour la période 2026-2029 tel qu'il figure dans le document HSP/HA.2/13 ;
2. *Prie* la Directrice exécutive de :
  - a) *Soumettre* au Conseil exécutif, pour qu'il l'examine et l'approuve éventuellement à sa troisième session de 2025, un cadre de suivi respectant les principes de gestion axée sur les résultats qui guiderait le plan stratégique pour la période 2026-2029, accompagné d'indicateurs de performance concis, précis, systématiques, mesurables et assortis de délais, afin de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des résultats et des produits prévus dans le plan stratégique, en garantissant le contrôle, la transparence et la hiérarchisation de l'allocation des ressources pour les fonctions de suivi et de communication de l'information ;
  - b) *Soumettre* au Conseil exécutif, pour qu'il l'examine et l'approuve éventuellement à sa première session de 2026, une version actualisée de la stratégie de mobilisation des ressources ;

c) Continuer à appliquer de plus en plus rigoureusement les principes de gestion axée sur les résultats dans tous les programmes, projets, politiques et activités d'ONU-Habitat ;

3. *Invite* tous les États Membres en mesure de le faire à contribuer aux ressources financières de base d'ONU-Habitat, dont cette dernière a impérativement besoin pour exécuter son mandat, les programmes destinés à promouvoir des établissements humains durables sur les plans social et environnemental et son plan stratégique.

---